



n° 40

Mai 2017

Magazine municipal

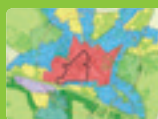
LA CHAPELLE DES MARAIS



Finances p.3



Culture
et patrimoine
p.14



Urbanisme
p.19

VILLE 
LA CHAPELLE
DES MARAIS

Sommaire

Administration générale	3
• Finances	
Enfance et jeunesse	4
• Enfance	
• Relais assistantes maternelles	
• Conseil Municipal des Enfants	
Social	7
• Emploi	
• Action sociale	
Culture	9
• Médiathèque	
• Patrimoine : salle Krafft	
Vie associative	16
• Événementiel	
Travaux - Sécurité	18
• Terrain synthétique	
• Vidéo protection	
• Port du casque obligatoire	
Urbanisme	19
• Rappel de la réglementation	
Vie de la commune	20
• Retour en images	
Intercommunalité	24
• CARÈNE	
Vie des associations de la commune	24
État civil	29
Permanences et services	30
Calendrier des manifestations	32

• **Directeur de publication :**
M. Franck HERVY, Maire

• **Crédits photos :**
Mairie de la Chapelle des Marais,
Jacky Legoff (Presse Océan, Écho de la Presqu'île),
Daniel Perraud (Ouest France),
la CARÈNE, les associations,

• **Tirage :** 2 100 exemplaires

• **Conception et impression :**
Impression sur papier PEFC
Le Sillon - BP 66 - 44260 Savenay
Tél. 02 40 58 91 24 - www.sillon.fr



“

Actuellement, nous sommes régis par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) validé le 5 juillet 2007, révisé le 16 septembre 2015.

Fin 2015, l'ensemble des dix communes de la Carène a décidé de se lancer dans un projet de territoire commun pour inventer son futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Depuis le printemps 2016, les dix adjoints à l'urbanisme et les techniciens, entourés des services de la Carène et de l'ADDRN, ont visité les dix communes de notre territoire afin de mieux s'imprégner des enjeux de notre agglomération en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'environnement.

Ces travaux ont été partagés avec la population, lors de cinq réunions publiques organisées en décembre 2016 sur tout le territoire.

Les élus poursuivent désormais leurs réflexions pour **dessiner ensemble le visage de la CARENE à horizon 2030** à travers la seconde étape du PLUi: le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce projet sera débattu par les élus à l'automne à la suite d'une **seconde phase de concertation qui débutera dans les prochains mois**. Le règlement à venir devra en respecter les grands principes.

Cette grande aventure se poursuivra, en concertation avec la population jusqu'à son approbation prévu fin 2019.

Les informations relatives à ces futurs événements seront notamment communiquées sur le site Internet dédié au PLUi: <http://plui-agglo-carene.fr/>

Jean-François JOSSE, Adjoint à l'Urbanisme, Aménagement du territoire, Développement durable



”

“

L'arrivée des beaux jours annonce les préparatifs de la saison, ponctuée par les traditionnelles festivités (Fête de la Musique le 16 juin, Festival de la Vannerie et du Patrimoine les 22, 23 juillet) qui ouvrent de belle manière l'été.

Partout, nos services sont à pied d'œuvre pour les anticiper, afin de mieux vous recevoir.

Chacun s'affaire, les associations qui sont l'expression de nos forces vives et la vitrine de nos savoir-faire trouvent, à travers ces diverses rencontres, une possibilité de vous faire partager tout le travail qu'elles mènent tout au long de l'année.

Avec l'équipe municipale, nous poursuivons ainsi notre but:

- rendre notre commune plus animée, plus vivante, plus dynamique, concourant ainsi à créer des liens sociaux et humains forts dans notre population,
- conforter la qualité de vie qui est la nôtre à la Chapelle des Marais,
- dynamiser notre commune en partageant notre héritage, nos richesses et notre chaleur avec nos visiteurs.

Vous pouvez compter sur l'enthousiasme, la présence et le dynamisme de toute l'équipe municipale durant ces festivités où nous vous attendons très nombreux.

Franck HERVY, Maire

”



Marie-Hélène MONTFORT
Finances
Administration Générale
Communication

FINANCES

La dette au 1^{er} janvier était de 3315403 €

Dette par habitant : 823 €

Taux d'endettement de 12 %

Les taux d'imposition

Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2017

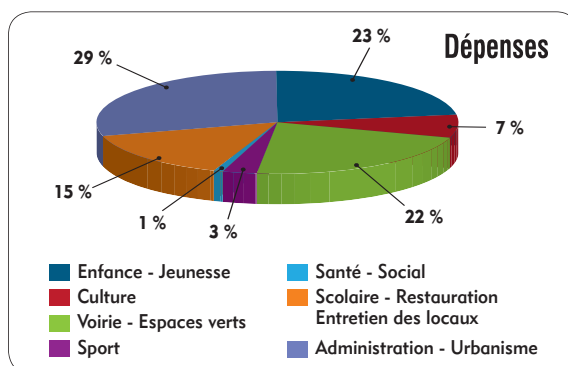
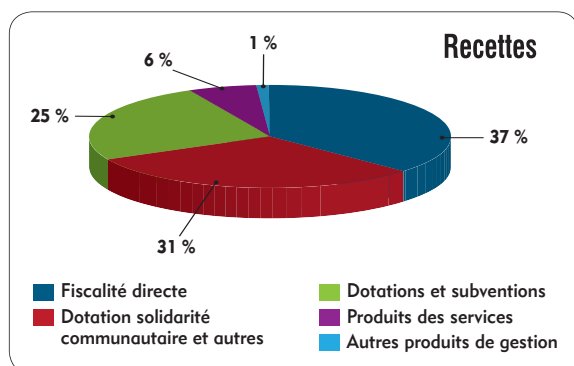
L'État revalorise les valeurs locatives de 0,4 %

Le budget prévisionnel 2017

BUDGET GLOBAL : 7241201 €

Fonctionnement : 4663210 €

• RÉPARTITION PAR SERVICE EN FONCTIONNEMENT



Investissement : 2577991 €

- Terrain synthétique 414000 €, subventionné à hauteur de 122500 €
- Salle Krafft 467000 € report 2016

- Travaux sur bâtiments accessibilité 247000 €
- Acquisitions 145000 €
- Fifendes 108000 €, subventionné à hauteur de 19000 €

Subventions aux associations

> Scolaires

- OGEC : 118787 €, participation aux frais de fonctionnement aux écoles privées (235 élèves marais chapelains)

Dont :

- Forfait communal : 458,48 €/élève
- Fournitures scolaires : 47 €/élève
- Activités périscolaires écoles : 23 €/élève
 - Fifendes : 6210 €
 - APEL : 5405 €
- Subvention Voyage scolaire École Sainte Marie : 1449 €
- Fournitures scolaires aux collégiens : 30 €/élève
 - Collège Jacques Prévert : 3120 €
 - Collège Saint Joseph : 3990 €
 - Autres collèges : 360 €
- Amicale laïque : 312 €
- Parents d'élèves A.P.E.L. : 288 €
- Les Petites Frimousses : 168 €
- Union Sportive de Pontchâteau/Brière : 264 € (sport scolaire)

> Culture

- Atelier Rencontres Échanges : 288 €
- Comité de Jumelage : 288 €
- Le Coupis : 312 €
- Les Vieux Moteurs du Marais : 192 €
- Théâtre la Galère : 264 €
- Le Tarot Marais Chapelain : 96 €
- La Flèche du Marais : 96 €
- École de Musique Crescendo : 240 €
- > Social - Solidarité - Santé**
- Amicale des Donneurs de Sang : 168 €
- Anciens UNC – AFN : 96 €
- Association des Retraités : 312 €
- Comité d'entraide : 528 €
- Secours Populaire : 552 €
- Aidons-les : 360 €
- F.M.H. : 216 €
- Secours Catholique : 168 €
- P.A.C.T.E.S. : 1146,88 €
- C.I.D.F.F. : 150 €
- Les Restos du Cœur : 800 €
- La Croix Rouge : 330 €
- Vie Libre : 144 €

> Sport

- AGEMC : 445 €
- Cyclo Club du Marais : 577 €
- FCCM : 8063,25 €
- Pétanque du Marais : 114,75 €
- Danse Étoile Ayela : 570,25 €
- Basket CDM/Missillac : 2471,50 €
- Brière Tennis de table : 234,25 €
- Judo/Herbignac : 246 €
- Tennis/Herbignac : 300 €
- Asso Arc en Ciel danse : 500 €
- Athlétisme Missillac : 259 €
- Natation Nivillac : 150 €

> Diverses

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 600 €
- Société de Chasse : 264 €
- Salon de l'Habitat et de l'Artisanat : 240 €
- Office Municipal des Sports : 1000 €
- Office Municipal de la Vie Associative : 1000 €
- Tess : 168 €

> Association sous convention

- Ciné Marais : 1200 €
- OASB (Office Animation Sportive Brière) : 5355,16 €



Sébastien FOUGERE
Enfance – Jeunesse
Vie Scolaire

MAISON DE L'ENFANCE

Les 20 ans de la Maison de l'Enfance

Cette année, cela fait 20 ans que la Maison de l'Enfance a ouvert ses portes. Un groupe d'élèves de la Maison Familiale Rurale de Saint Père en Retz a pour projet l'organisation de cet événement en collaboration avec l'équipe de la Maison de l'Enfance. Ce moment validera un module de leur examen de fin d'année.

Lors d'une Commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire, les jeunes ont présenté leur projet et leurs idées. Cette journée prendra la forme d'une porte ouverte qui aura lieu **le samedi 17 juin 2017 de 10h00 à 16h00**. À cette occasion, des animations seront proposées.



Accueil de Loisirs

Pendant les vacances d'été 2017, l'Accueil de Loisirs sera ouvert du 10 au 28 juillet et du 21 au 31 août. La Maison de l'Enfance sera donc fermée du 30 juillet au 20 août inclus.

Pour les enfants de 3 à 12 ans

Les vacances d'été approchent à grand pas, l'équipe d'animation composée de huit animateurs s'est réunie pour préparer les activités et les sorties.

L'été 2017 sera placé sous le signe des découvertes et des plaisirs, les enfants participeront dans la bonne humeur à de nombreuses activités ludiques.

La plaquette de l'Accueil de Loisirs et du mini-camp sera envoyée aux familles par mail, consultable sur le site de la ville www.chapelledesmarais.fr et à disposition à la Maison de l'Enfance.

Cette année, deux mini-camps de douze enfants seront organisés à Port-Saint-Père du 11 au 13 juillet 2017 pour les

6 à 7 ans et du 25 au 28 juillet 2017 pour les 8 à 10 ans. Un autre mini-camp à Savenay sera proposé du 19 au 20 juillet 2017 pour huit enfants de 4 à 5 ans. Ils pourront pratiquer de nombreuses activités, sans oublier la découverte des joies du camping. À noter que pour les mini-camps de Port-Saint-Père, un test « anti panique aquatique » sera demandé.

Les inscriptions :

> **pour les mini-camps :** le mercredi 31 mai 2017 de 18h30 à 19h00. Les enfants déjà partis en mini-camps l'année dernière seront inscrits sur liste d'attente, et passeront sur la liste principale à la fin des inscriptions en fonction des disponibilités.

> **pour l'Accueil de Loisirs :** inscriptions sur le Portail Famille à compter du 14 juin 2017.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter à la Maison de l'Enfance : 02 40 53 90 75



Inscriptions rentrée 2017

Accueil Périscolaire (APS), ALSH des mercredis

Les renouvellements d'inscriptions pour l'année scolaire 2017-2018 se feront en ligne sur le Portail Famille, à compter du 17 juillet 2017.

Fonctionnement de l'APS :

L'équipe d'animateurs de la Maison de l'Enfance accueille les enfants le matin et/ou le soir à la Maison de l'Enfance.

Un petit-déjeuner et un goûter sont proposés.

**Horaires : 7h30 - 9h00
16h30 - 19h00**

Les inscriptions et annulations se font sur le Portail Famille, au plus tard, la veille avant 10h00 pour l'accueil périscolaire et 8 jours avant pour le mercredi.

Rappel : l'accueil périscolaire sera fermé le matin du lundi 4 septembre 2017.

Pause méridienne (école publique des Fifendes)

Votre enfant a déjà fréquenté la restauration scolaire durant l'année 2016/2017 à l'école des Fifendes : les dossiers d'inscriptions ne sont pas renouvelés cette année !

Les réinscriptions se feront sur le Portail Famille, à compter du 17 juillet 2017.

Pour toute nouvelle inscription, les dossiers sont disponibles à la Maison de l'Enfance ou téléchargeables sur le site de la ville www.lachapelledesmarais.fr

Rythmes scolaires (TAM)

À la rentrée de septembre 2017, le TAM de l'école publique des Fifendes sera organisé de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les sorties pour les enfants se feront soit à 15h45 soit à 16h30. Durant les 45 minutes de TAM, les portails seront

fermés afin de permettre aux enfants d'avoir un vrai temps de loisirs.

Ce temps d'accueil est un service organisé par la ville, et encadré par les ATSEMS et les animateurs de la Maison de l'Enfance.

L'Esp'Ado

Les vacances d'été arrivent, l'Esp'Ado accueillera les jeunes marais chapelains de 10 à 15 ans, au local, du 10 au 28 juillet et du 21 au 31 août 2017. Période de fermeture du 30 juillet au 20 août inclus.

Tous les après-midis, des activités seront proposées aux jeunes (activités sportives, manuelles, grand jeu, activités libres, sorties, défis...).

La plaquette de l'Esp'Ado et du mini-camp sera envoyée aux familles par mail, consultable sur le site de la ville www.lachapelledesmarais.fr et à disposition à la Maison de l'Enfance.

Cette année, le mini-camp destiné aux 10-13 ans se déroulera du 18 au 21 juillet à Port-Saint-Père.

Au programme :

- canoé-kayak (test anti-panique de natation obligatoire et pouvant être passé dans la piscine de votre choix),
- un parcours technique en VTT,
- une épreuve « course d'orientation ».

Les inscriptions :

> **pour les mini-camps :** le mercredi 31 mai 2017 de 18h30 à 19h00. Les enfants déjà partis en mini-camps l'année dernière seront inscrits sur liste d'attente et passeront sur la liste principale à la fin des inscriptions en fonction des disponibilités.

> **pour l'Esp'Ado :** inscriptions sur le Portail Famille à partir du 14 juin 2017.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Kévin GUIMARD au 06 81 43 09 75.



Enfance et jeunesse

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Matinée d'éveil

Le relais est présent à la **Maison de l'Enfance le jeudi matin** pour proposer aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent des temps d'animation : peinture, lecture d'album, musique, manipulation... Les assistantes maternelles sont accueillies sur inscription préalable.

De mars à juillet, lors de huit matinées d'éveil, les assistantes maternelles et les enfants accueillis au RAM partagent des matinées avec le Multi-Accueil. Cette rencontre conviviale des deux structures petite enfance permet aux professionnels de mieux se connaître, de partager leurs expériences (pratique professionnelle, aménagement de l'espace, répertoire d'activités, comptines, chansons, albums jeunesse...).

Un mardi par mois, le RAM et la Médiathèque proposent une séance de bibliothèque aux assistantes maternelles et aux enfants à la Médiathèque Gaston Leroux : lecture d'albums, chansons, comptines, découverte d'auteurs, emprunt de livres...



Pour nous contacter (prise de rendez-vous, information...), vous pouvez joindre les animatrices du relais, M^{me} VALLIER et M^{me} MAINGUET : Tél. 02 40 42 19 27 - Tél 06 86 44 68 81.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Visite du Centre de Secours

Dans le cadre d'un projet sur la sécurité, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants se sont rendus au centre de secours le samedi 4 mars. Au programme de cette matinée : rencontre avec les sapeurs-pompiers au moment de leur prise de garde, inspection du matériel, découverte des véhicules et de leurs équipements. Ce temps d'échange a également permis d'informer les enfants sur les différentes formations aux premiers secours auxquelles ils pourraient participer à l'avenir. Élus et animatrices sont sortis pleinement satisfaits de cette rencontre et certains ont même prolongé l'aventure en participant, le lendemain matin, à la manœuvre incendie qui se déroulait dans les locaux du centre de secours et au cours de laquelle ils ont



parfaitement joué leur rôle de victimes dans les bâtiments enfumés.

Appel aux dons de livres

Dans le cadre de son projet « solidarité », les élus du Conseil Municipal des Enfants vous invitent à faire don de livres en bon état, dont vous n'avez plus l'utilité. Ces livres seront ensuite revendus par les jeunes élus du CME lors de manifestations communales. L'intégralité des recettes de ces ventes sera reversée à l'association Aidons-les qui organise, sur la commune, les différentes actions liées au Téléthon. Quatre lieux de dépôts, vous sont proposés : à la Mairie, à la Maison de l'Enfance, ainsi que dans les deux écoles de la commune. Dans chacun de ces lieux, vous trouverez un bac réalisé par les jeunes élus du CME dans lequel vous pourrez déposer vos livres. Le Conseil Municipal des Enfants compte sur vous.





Sylvie MAHE
Solidarité
Action Sociale
Logement Social - Emploi



EMPLOI

Vous êtes à la recherche d'un emploi et habitez la commune, le Pass'Emploi vous accueille et se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches :

Sans rendez-vous tous les mardis, jeudis et vendredis de 9h15 à 12h15.

Sur rendez-vous, le mardi après-midi.

Une équipe de bénévoles et une conseillère vous proposent une aide personnalisée et mettent en place de nombreuses actions afin de répondre au mieux à vos besoins : information sur les métiers, contrat d'apprentissage, jobs d'été, préparation à l'entretien d'embauche, aide à la rédaction du CV et de la lettre de motivation.

Géré par le CCAS, de nombreux services sont pris en charge et mis à disposition des demandeurs d'emploi de la commune : internet, photocopies, affranchissement du courrier, tickets Ty'Bus, carte Lila, tarification solidaire...

Contact : Laëtitia SORHOUE - Tél. : 02 40 53 97 98.

passemploi@outlook.fr

Le Pass'Emploi vous oriente vers les différents partenaires de l'emploi, intervenants sur la commune :

- La Mission locale
- Le Plie
- Pactes



Le rôle de la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne

Elle accueille, informe et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire

Elle aide à :

• l'orientation professionnelle par :

- > la recherche des informations et de la documentation sur les métiers
- > la réalisation d'enquêtes métiers auprès de professionnels
- > la réalisation de stages en entreprise pour découvrir la pratique du métier et vérifier le choix d'orientation

• la recherche d'un emploi par :

- > la réalisation de CV
- > la rédaction de lettres de motivation
- > la recherche des offres d'emploi
- > le contact avec les entreprises
- > la préparation à l'entretien d'embauche
- > la connaissance des différents contrats de travail

• l'entrée en formation par :

- > la mise en place du projet de formation
- > la recherche d'une formation et d'un organisme qui correspondent au choix
- > l'inscription à la formation
- > le suivi pendant toute la formation

• trouver des réponses à vos questions concernant :

- > le logement (CAF, FSL, Loca Pass, résidences des jeunes...)
- > la santé (Accès aux soins, bilans de santé, mutuelle...)
- > les ressources (Gestion du budget, Aides financières individuelles (FAJ, CSAJ)....)
- > la mobilité (Aides aux transports, collectif ou individuel...)



L'accueil de la Mission Locale sur la commune

Les jeunes marais chapelains sont accueillis à la mairie, local de l'assistante sociale, tous les vendredis matin sur rendez-vous.

• **Un accueil sans rendez-vous** est possible tous les lundis après-midi à Montoir de Bretagne (Maison de la Jeunesse rue Pablo Néruda)

• **Un atelier de recherche d'emploi**, animé par un chargé de Mission Entreprise, est proposé tous les mercredis de 9h30 à 12h00 à Montoir de Bretagne (Maison de la Jeunesse rue Pablo Néruda).

Pour prendre un rendez-vous, contacter le 02 40 22 50 30.

Zoom sur une action

La Garantie Jeunes est un dispositif proposé par la MLAN depuis septembre 2015. Près de 400 jeunes y sont entrés.

- C'est un programme exigeant qui demande un vrai engagement et une motivation à trouver au plus vite un emploi
- Une chance d'appartenir à un groupe qui partage un objectif commun : l'emploi
- Une pluralité de mises en situations professionnelles
- Un guidage au quotidien
- Un accompagnement axé sur les ressources et les points forts du jeune
- Une allocation mensuelle qui sécurise le parcours du jeune





Social

Le Plie de la Région Nazairienne

Un référent vous accueille, vous propose des actions et vous accompagne dans votre parcours vers l'emploi :

- > retour à l'emploi
- > reconversion professionnelle
- > accès prioritaire aux dispositifs locaux d'insertion

Permanence sur rendez-vous une fois par mois

Renseignements auprès de la conseillère du Pass'Emploi



PACTES



est une Association Intermédiaire à but non lucratif qui contribue au développement économique du territoire et favorise l'accès à l'emploi local. Agréée par l'État depuis 1989 et conventionnée annuellement, notre structure accueille, accompagne et donne des heures de travail par le biais de mises à disposition, pour une durée d'une heure, une journée, une semaine ou plus.

Vous avez plus de 18 ans et vous avez pour objectif de retrouver un emploi « durable ».

Pactes vous accompagne dans vos démarches de recherche d'emploi et vous propose des missions de travail.

Possibilité de prise de contact au PASS' EMPLOI

Association Intermédiaire PACTES

9 Bis Grande Rue- 44160 Pontchâteau - Tél. 02 40 45 62 78

ACTION SOCIALE

Séniors en vacances 2017

Cette huitième année les conduira en juin à poser leurs valises à MIMIZAN dans Les Landes.

Au programme : Dax, Bayonne, Biarritz, le petit train de la Rhune, l'Ecomusée de Marquèze, démonstration de gemmage, initiation à la quille landaise...

Ce séjour est organisé en partenariat avec l'ANCV, l'Association des Retraités et le CCAS de La Chapelle des Marais.



Tickets Ty'Bus gratuits aux jeunes



Pendant les vacances scolaires, le Centre Communal d'Action Sociale offre aux jeunes scolaires et étudiants marais-chapelains (14 à 19 ans), la possibilité de faire un aller-retour GRATUIT vers Saint-Nazaire. Le jeune doit se présenter en personne en mairie, muni d'une pièce d'identité, pour retirer son ticket aux horaires d'ouverture.



Nadine LEMEIGNEN
Culture
Tourisme - Patrimoine

CULTURE

L'ESP'ADO EN STAGE

avec la compagnie **Drapés Aériens de Fred Deb'**

Fred Deb' propose une esthétique à la croisée des arts du cirque et de la danse contemporaine. Son univers s'intéresse au lien entre verticalité et rapport au sol.

C'est dans le cadre du Projet Culturel de Territoire que les jeunes ont été sensibilisés à la danse aérienne dans la salle du Conseil Municipal pendant les vacances de Pâques.

Après seulement trois jours d'exercices et d'apprentissage, ils ont été en mesure d'offrir un mini-spectacle aux enfants de l'Accueil de Loisirs, à leurs parents et aux élus.



Vous faites de la peinture, de la photographie, de la sculpture, de l'art visuel...

EXPOSEZ-VOUS!

La commission Culture, Patrimoine, Tourisme de la Chapelle des Marais, soucieuse de valoriser les talents artistiques et de promouvoir les pratiques amateurs, souhaite créer un temps fort en novembre 2017.

> Retrouvons-nous le 9 septembre 2017 à 10h00, salle Ingleton, pour préparer cette exposition.

On compte sur vous!



SPECTACLES SCOLAIRES

La Commune, dans le cadre de ses missions d'éducation artistique et culturelle, offre chaque année un spectacle scolaire aux enfants des écoles marais-chapelaines.

Le 20 mars 2017, trois classes des Fifendes, dans le cadre du partenariat avec Musique et Danse, se sont rendues à Montoir-de-Bretagne. Au programme, ils ont eu un spectacle dépayçant, plein d'humour et d'improvisations, tout droit sorti de l'imaginaire d'**Aurélié Dorzée et Tom Theuns**, multi-instrumentistes belges aussi exigeants que déjantés.



Le 15 juin 2017, les enfants de maternelles découvriront le spectacle « **Dans les plis de mes rêves** », spectacle de danse et voix.

Mathilde Lechat, musicienne, chanteuse, conteuse et exploratrice de matières sonores, interprètera un solo de voix en mouvement, sous la forme d'un parcours au plus près des enfants.



Le 26 et 27 juin 2017, les classes du primaire iront à la rencontre d'une histoire à danser avec le spectacle « **Par le Bout du Noz** » de **Ronan Le Gouriérec**, musicien marais-chapelain. C'est un solo de saxophone baryton au milieu des danseurs avec un apprentissage de 7 pas de danses en direct.



LA MÉDIATHÈQUE GASTON LEROUX EST DE PLUS EN PLUS CONNECTÉE...

La Médiathèque propose un accès à des Ressources numériques grâce au soutien de la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique.

Sachez que pour une inscription à la Médiathèque Gaston Leroux, vous avez droit à une carte de ressources numériques. Si vous ne l'avez pas déjà obtenue, n'hésitez pas à la demander aux bibliothécaires. Elle est gratuite, tout comme l'inscription à la médiathèque !



Le catalogue de la médiathèque est consultable en ligne

Grâce à un identifiant et un mot de passe transmis au moment de l'inscription, vous pouvez consulter votre propre compte, faire des réservations et des prolongations de prêts en ligne. Vous pouvez aussi consulter votre historique de prêts.

Adresse du site : **mediatheque.gastonleroux.opac3d.fr**



Une tablette numérique en consultation dans l'espace presse

Une tablette numérique, connectée au wifi de la médiathèque, est en accès libre dans l'espace « revues ». Plusieurs applications « presse » sont installées et accessibles à partir de l'écran d'accueil, à découvrir en buvant un café ou thé.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à manipuler la tablette.



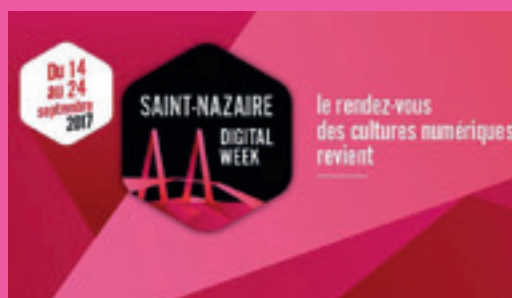
Des ateliers ou animations numériques à venir...

Des tablettes seront prochainement achetées par la CARENE pour le réseau des médiathèques du territoire. Celles-ci nous permettront de mettre en place des ateliers ou rencontres autour du numérique. Ces actions, soutenues par le Projet Culturel de Territoire, seront proposées en concertation le plus souvent avec les médiathèques de la CARENE.



Nous participerons au rendez-vous des cultures numériques, la **DIGITAL WEEK**, qui se déroulera sur le territoire métropolitain Nantes-Saint-Nazaire du 14 au 24 septembre 2017.

À la Médiathèque Gaston Leroux, **vendredi 22 septembre à 20 heures** : Escape Game en connexion avec les médiathèques de Besné et Pornichet. The ROOM est un jeu vidéo auquel on peut jouer à plusieurs. Le principe consiste à s'échapper d'une pièce dans laquelle on est enfermé (virtuellement). Les participants auront 2 heures pour trouver les éléments cachés dans le décor et résoudre les énigmes qui permettront à la fin de s'évader de la chambre. Pour adolescents et adultes.



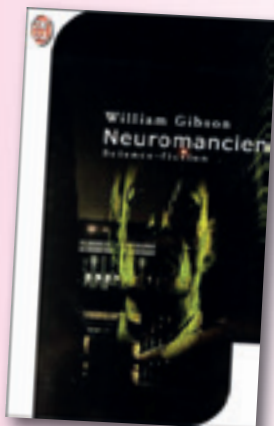
QUELQUES OUVRAGES ET FILMS À SE PROCURER À LA MÉDIATHÈQUE

pour se plonger dans l'univers du numérique, réel ou imaginaire, pour le meilleur et pour le pire...

> NEUROMANCIEN & CODE SOURCE

deux romans de Science-fiction écrits par WILLIAM GIBSON, maître du genre cyberpunk

« Dans une société hyper-technologique où l'ordinateur règne en maître, Case est un pirate de génie au cerveau directement branché sur la matrice, le monde des données et programmes, où il évolue comme dans un univers réel. »



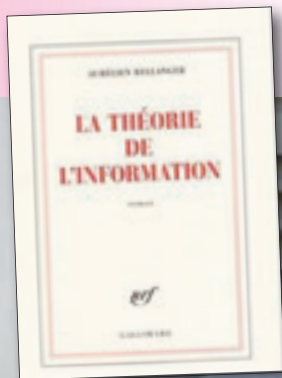
« Cyberartistes, trafiquants de technologies, barbouzes désœuvrées, espions paranoïaques: une guerre du renseignement au temps des leurrex informatiques ! »



> LA THÉORIE DE L'INFORMATION

un roman écrit par AURELIEN BELLANGER

« Pascal Ertanger est passionné d'informatique et suit de près son évolution, des années 1980 jusqu'aux années 2010. Évoluant dans un milieu où quelques hommes malins font fortune en marquant durablement les technologies mondiales, il est le premier témoin d'une humanité qui renonce peu à peu à elle-même ».



> L'HOMME NU

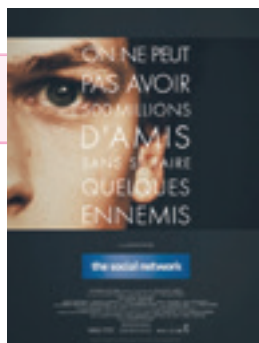
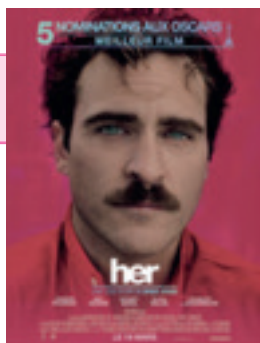
la dictature invisible du numérique

un essai écrit par MARC DUGAIN et CHRISTOPHE LABBE

« Le big data aspire à travers Internet, smartphones et objets connectés des milliards de données sur nos vies. Les agences de renseignement américaines et les conglomérats du numérique font alliance et enfantent une puissance mutante qui ambitionne de reformater l'humanité. Une nouvelle dictature nous menace et les auteurs, tous deux journalistes, nous incitent à réagir. »



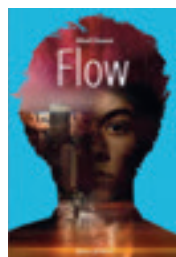
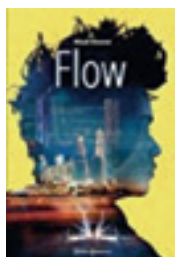
> DES FILMS...



> DES ROMANS POUR LES ADOLESCENTS:



« Marcus est un as de l'informatique. Intelligent et très à l'aise avec le cyberworld, son grand jeu reste de tromper les caméras de surveillance. Sa vie bascule lorsqu'il se fait arrêter avec des amis sur le lieu d'un attentat terroriste. »



« Josh, 16 ans, souffre de crises de migraine depuis son enfance. Alors qu'il entre au lycée, il comprend qu'il est télépathe et peut lire les pensées de toutes les personnes qui l'entourent. Avec l'aide de son ami Axel, génie de l'informatique, de l'agent du FBI Kyle Chester et d'un mystérieux mentor, il part aux États-Unis pour tenter de résoudre l'énigme de la mort de sa mère. »



« Sur les réseaux, tout le monde pense connaître tout le monde. Mais, désormais, une guerre est déclenchée, sur le web et dans le monde réel. Et Sixie est l'enjeu, le butin, le gibier de tous les combattants... »

> ET POUR LES PLUS JEUNES:



SALLE KRAFFT

Un clin d'œil à notre passé !

Une nouvelle période de travaux s'achève à la salle Krafft, 61 ans d'existence, salle d'une acoustique de qualité exceptionnelle qui a fait et fait les beaux jours des groupes musicaux. Elle a accueilli et accueille en son sein de nombreuses générations de spectateurs qui apprécient ou ont apprécié en leur temps, toutes les facettes de cet emblème décentralisé de la culture rurale.

Il nous semblait donc important à la commission Culture Patrimoine Tourisme de vous transmettre son histoire en quelques dates.

Nous remercions Guy Belliot pour l'historique de la salle Krafft, vous pourrez retrouver l'intégralité de celui-ci sur le site de la commune.

> 1952

Un constat, la petite salle du patronage n'était plus compatible en dimensions et en normes aux événements culturels de l'époque comme le cinéma ou le théâtre.

> 1954

La construction est lancée, construction inspirée de la salle de la commune de Sainte Pazanne d'où est originaire le curé de la paroisse de l'époque. Le financement est

compliqué et le projet est ambitieux. Outre les subventions accordées par divers organismes dont le diocèse de Nantes, un appel est fait aux particuliers.

> 13 octobre 1956

Inauguration. Salle hors du commun avec ses 550 places, scène gigantesque et arrivée du cinémascope. Seul, le « Celtic » de Saint-Nazaire pouvait rivaliser en taille mais pas en performance. Le premier film projeté fut « La Fontaine des amours ». La salle a été dirigée par un comité de gestion. Tout le tissu associatif se trouva mobilisé pour son fonctionnement. Le premier grand spectacle théâtral joué, fut la pièce « Bretagne » avec orchestre et chœurs de chants.

Quelques chiffres : 35 personnes à tour de rôle pour les entrées, 20 placeuses, les prix des billets allaient de 60 francs à 135 francs et pour le film « Les dix commandements » 24 bobines ! (deux appareils de projections se relayant toutes les dix minutes), aujourd'hui une clé USB !

> 1959

La salle dite « salle de la Saint Corneille » va connaître, suite aux élections, des bouleversements dans son fonctionnement



> 11 mai 1960

Des écrans de télévision furent installés pour voir le lancement du paquebot « France » par le Général DE GAULLE.

> 23 octobre 1961

Un club de spectateurs est créé. Club qui va fonctionner jusqu'aux années 1970. Son but : faire la critique des films.

> 1973

Les activités sont au point mort suite à la désaffection du public (l'arrivée de la télévision...) et la nécessité de travaux. Le comité ferme la salle.

> 1977

Une petite équipe lance un cycle de conférences filmées, sous l'égide « Connaissance du Monde » à la salle des Fêtes dont une en présence de Maurice et Katia KRAFFT. L'engouement grandissant, une demande de réouverture de la salle qui, rappelons-le, n'est pas communale. Un emprunt est lancé auprès des amoureux des conférences pour refaire le double toit, installer un chauffage au gaz et ajouter un écran. Le public répond présent.

> 1989

Le FEDER est sollicité et la salle devient communale en septembre 1990. Après des travaux, elle prit le nom de

Maurice et Katia KRAFFT, en hommage aux célèbres volcanologues périls le 3 juin 1991.

Dès lors, la salle Krafft embellie avec 400 places, recevra des vedettes de musique, théâtre et chant (Gilles Servat, Nicolas Canteloup, Anne Roumanoff...) ainsi que les groupes locaux (la Fouée de Feu, la Galère ou l'Art Scène...).

> 2012

Après une nouvelle rénovation, c'est Ciné-Marais qui fait redécouvrir le cinéma numérique chaque mois.

« Avant sa construction en 1954, il y avait la salle paroissiale Saint Joseph à l'emplacement de la salle Krafft. Cette salle Saint-Joseph était la salle d'œuvres inaugurée à Mayun en 1938 par l'évêque de Nantes et qui n'avait plus d'utilité à Mayun. Elle a été démontée pour construire la salle Krafft et reconstruite derrière l'école privée des garçons pour servir de cantine et ensuite de garage à vélos pour les écoliers. »

Guy Belliot remercie toutes les personnes qui lui ont permis de reconstituer cet historique.





Nicolas BRAULT-HALGAND
Vie Associative
Sport - Événementiel

EVÉNEMENTIEL

Les Ateliers de la Vie Associative 2017

Le samedi 18 mars, les 63 associations de la commune étaient conviées par la municipalité à une première étape des Ateliers de la Vie Associative. Lors de cette première rencontre, 27 associations étaient représentées. L'objectif était d'exposer les actions réalisées à mi-mandat : le Forum des Associations, la vidéo-protection sur le Complexe Sportif et les Rendez-vous du Souvenir pour ne citer que ces exemples. Mais cela a été surtout l'occasion de faire un retour sur le dépouillement des questionnaires, envoyés au mois de février 2017 aux associations.

Quelques chiffres-clefs présentés lors de cette matinée :

- 59 % des associations ont répondu au questionnaire.
- 80 % des associations ont plus de 11 ans d'existence.
- 40 % des associations ont plus de 20 adhérents.
- 13 lieux associatifs ont été recensés sur la commune, allant du particulier au local des supporters, en passant par le Vestiaire pour aller vers le Complexe Sportif.
- 1/4 de nos associations embauche un salarié, à temps partiel. La moyenne de travail est de 11 heures par semaine. On dénombre 10 salariés agissant pour une association sur la commune.



- Un bénévole-dirigeant passe en moyenne 10 heures par semaine pour son association. Les adhérents-licenciés âgés de moins de 18 ans représentent 32 % des effectifs sur la commune. La municipalité souhaite encourager les associations à « aller vers » notre jeunesse.
- Les 18-30 ans ne représentent que 11 % des adhérents-licenciés sur la commune. Nous espérons que le FORUM DES ASSOCIATIONS du dimanche 17 septembre permettra aux associations de capter ce public.

Les prochains Ateliers de la Vie Associative, prévus en octobre et décembre 2017, seront destinés aux membres des bureaux associatifs et porteront sur des sujets plus précis en lien avec leurs demandes.

Les Journées du Souvenir : l'école d'autrefois

Plus de 800 marais-chapelains, enfants comme adultes sont venus visiter une de nos trois expositions, une classe 1900 - 1950 à l'Espace du Moulin, des photos de classes d'autrefois dans l'Espace la Rivière et des panneaux sur l'histoire de la commune réalisés par Guy Belliot à la Mairie. Je remercie les 40 bénévoles associatifs ainsi que les élus du Conseil Municipal pour leur implication. Sans eux, la mémoire collective n'aurait pas pu être partagée. Nous remercions particulièrement Guy Belliot, Yves Sarzeaud et Anne-Marie Goaper pour tout le travail réalisé.



Les manifestations à venir de la Vie Associative, du Sport et de l'Événementiel Printemps/Été 2017

La Commission VSE accompagnée des bénévoles associatifs vous ont concocté un programme varié, familial et enjoué pour fêter le retour des beaux jours. Ces temps-forts se veulent gratuits et intergénérationnels. À chaque fois, ils vous seront proposés dans des environnements propices à la rencontre, à l'amusement mais aussi à la découverte.

La Fête du Sport, le samedi 20 mai 2017, pour les enfants de la commune mais aussi leurs parents, organisée par l'Office Municipal des Sports. Différentes activités sportives vous seront proposées, encadrées par des bénévoles associatifs. Gratuit avec une inscription au préalable.

> La Fête de la Musique,

le vendredi 16 juin 2017, pour tous, petits et grands, dans une ambiance festive et colorée. Des musiciens, danseurs, artistes se feront une joie d'animer votre soirée, dans un cadre apprécié par toutes les générations marais-chapelaines, l'Esplanade Bernard LEGRAND. Gratuit avec une restauration sur place.

> Le Festival de la Vannerie et du Patrimoine,

les 22 et 23 juillet 2017, au cœur du village de Mayun. Pour sa 15^{ème} édition, les associations et la municipalité vous accueilleront afin de vous faire partager les savoir-faire ancestraux de nos villageois. À travers le panier, c'est tout un savoir qui doit se transmettre afin qu'il puisse

perdurer. Et pour faciliter cette transmission, rien de tel que la convivialité, la démonstration et l'échange. Gratuit avec une restauration sur place.

> La Fête du Sport en Famille,

le 16 septembre 2017, proposée par l'Office de l'Animation Sportive Brière sur notre commune. Cette manifestation se veut sportive mais aussi récréative avec des découvertes de notre milieu naturel. Elle a lieu dans notre « port de la Perrière », ouverture sur la Brière. Gratuit avec une restauration sur place.

> Le Forum des Associations,

le 17 septembre 2017 au Complexe Sportif de la Perrière, organisé par l'Office Municipal pour la Vie Associative. Si vous souhaitez avoir un renseignement, vous inscrire dans une des nombreuses activités, devenir bénévoles ou participer à une animation encadrée par les associations lors de cette journée, vous serez les bienvenus.

En plus de ces événements, nos associations vous invitent à participer activement à leurs animations de mai à septembre : tournois, fêtes d'école, vide-greniers, marchés, concours, randonnées...

Alors pour accompagner et soutenir toutes ces belles énergies, n'hésitez pas, venez nombreux.





Gilles PERRAUD
Maire - Travaux
Sécurité - Sports

TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Notre complexe sportif est un lieu très utilisé par les associations, les écoles et pour les activités libres. Nous avons l'an dernier, engagé des travaux sur la salle de basket au niveau de la structure vieillissante mais nous devons aussi réaliser des diagnostics et des études sur nos terrains de football qui sont très sollicités. Le terrain synthétique date de 2004 et sa couche de gazon est aujourd'hui usée et trop dure pour les articulations de nos jeunes sportifs. Conscients de ce problème, la commission travaux et l'ensemble du conseil municipal ont décidé de refaire ce gazon synthétique et d'y ajouter une couche de souplesse, de remplacer les abris joueurs et d'équiper ce terrain avec 30 mètres d'abris pour les spectateurs et les parents qui, malgré la pluie et le vent, viennent soutenir leurs enfants.

Avoir un terrain synthétique sur notre commune nous permet, pendant les périodes d'intempéries, de maintenir les



matchs et les activités sportives du programme scolaire, de fermer le terrain municipal pour le préserver, afin d'éviter des interventions plus longues de nos agents communaux.

Les études ont été menées par la société OSMOSE et les travaux seront réalisés par l'entreprise ART DAN à partir de la mi-juin.

VIDÉO PROTECTION

Dans le cadre de sa politique pour lutter contre les actes de délinquance, la ville de La Chapelle des Marais a souhaité mettre en place un système de vidéo protection, de manière à mieux sécuriser le stade et l'ensemble des équipements sportifs. Durant les années 2015 et 2016, plus de 30 000 euros de dégradations ont été déclarés et cela a renforcé notre volonté d'agir pour la tranquillité et la sécurité des utilisateurs.

La vidéo protection est soumise à une réglementation très stricte d'autorisation préalable, de responsabilité, de suivi et de contrôle. Ce projet s'est inscrit dans le cadre de la réglementation en vigueur, et dans le respect de la vie privée et des libertés.

Depuis décembre 2016, le complexe sportif est équipé de 8 caméras filmant 24h/24 et 7 jours/7. Les images sont stockées sur un serveur pendant 3 semaines et leur accès

est restreint aux personnes déclarées à la Préfecture. Toute personne peut contacter le responsable du système de vidéo protection pour connaître ses droits sur l'accès aux images la concernant.

Vous retrouverez ce message sur les panneaux obligatoires mis aux abords du Complexe sportif.

Le 2 décembre 2016, une intervention du Major PITON, le référent sûreté de Loire-Atlantique, a eu lieu sur site avec des présidents d'associations afin de les rassurer sur l'usage de la vidéo protection vis à vis de leur activité.

L'étude a été réalisée par SOLARISQ et les travaux par l'entreprise HORELEC pour un montant total de 57 800 €.



PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE





Jean-François JOSSE
Urbanisme
Aménagement du Territoire
Développement durable

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Toutes constructions nouvelles (maisons, agrandissement, hangar, garage, abri de jardin, préau, véranda, piscine, clôture, changement de destination, etc.) ou modifications d'une construction existante (modification des ouvertures,

modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade, etc.) sont soumises à autorisation de l'administration (permis de construire ou déclaration préalable).

Vous trouverez quelques exemples ci-dessous, cette liste n'est pas exhaustive, pour plus de renseignements prenez contact avec le service urbanisme.

À quelle formalité sont soumis vos travaux

NATURE DES TRAVAUX	FORMALITÉS
I – Les constructions nouvelles	
Cas général	
Création d'une emprise au sol et d'une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m ²	Aucune
Création d'une emprise au sol ou d'une surface de plancher supérieur à 5 m ² et inférieur ou égale à 20 m ² .	Déclaration préalable
Création d'une emprise au sol ou d'une surface de plancher supérieur à 20 m ²	Permis de construire
Les clôtures	
Toutes les clôtures	Déclaration préalable
Les piscines	
Dont la couverture a plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie	Permis de construire
Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m et non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol	Déclaration préalable
Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m et non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol	Aucune
Les châssis et serres	
Dont la hauteur est supérieure à 4 m	Permis de construire
Dont la hauteur est supérieure à 1,80 m et la surface au sol supérieur à 2000 m ²	Permis de construire
Dont la hauteur est comprise entre 1,80 m et 4 m et la surface au sol sur une même unité foncière est inférieur à 2000 m ²	Déclaration préalable
De moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol	Aucune
II - Autres travaux et changements de destination sur construction existante	
Cas général	
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieur ou égale à 5 m ² , sans modification de l'aspect extérieur	Aucune
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieur à 5 m ² , sans dépasser 20 m ²	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieur à 20 m ²	Permis de construire
En zone urbaine, création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieur à 20 m ² , sans dépasser 40 m ² , si ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol n'a pour effet de porter la surface totale à plus de 150 m ² .	Déclaration préalable
La transformation de plus de 5 m ² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface plancher	Déclaration préalable
Les changements de destination	
Avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade	Permis de construire
Sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade	Déclaration préalable
Autres cas	
Les travaux de ravalement	Déclaration préalable
Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur	Déclaration préalable
Les travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière	Permis de construire

Urbanisme

Recours à l'architecte

À partir du 1^{er} mars 2017, pour toute construction nouvelle qui dépasse la superficie de 150 m², ou extension qui porterait la surface de plancher (SP) à plus de 150 m², vous devez avoir recours à un architecte. Une demande de permis de construire sera alors obligatoire même pour une

création de SP inférieure à 20 m².

Vous devez également faire appel à un architecte si le dossier de permis de construire est déposé par une personne morale (Société, SCI etc.).

Affichage sur le terrain

Le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme doit en afficher sur son terrain (visible de la rue) un extrait dès sa notification.

La date d'affichage sur le terrain est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.

Les risques de l'illégalité

Construire sans autorisation est un délit, de même que réaliser des travaux non conformes au permis ou à la déclaration préalable.

L'article L. 480-4 du Code de l'urbanisme prévoit les sanctions suivantes : une amende pouvant aller de 1 200 € à 300 000 € avec un plafond de 6 000 € par m² de surface

de plancher irrégulière.

De plus, la mise en conformité des constructions irrégulièrement entreprises ou leur démolition en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur est prévue par les dispositions de l'article L.480-5 du Code de l'urbanisme.

Vie de la commune

TRANSPORTS SCOLAIRES

ATTENTION!!! Pensez aux inscriptions et aux réinscriptions pour l'année scolaire 2017-2018

Du 2 mai au 15 juin 2017 inclus :

(Après cette date, toute réinscription tardive sera pénalisée de 25 €)

- > sur le site internet **[lila. loire-atlantique. fr](http://lila.loire-atlantique.fr)**
- > en mairie de La Chapelle des Marais,
- > dans les locaux - Réseau Cap Atlantic

Pour tous renseignements :

RÉSEAU CAP ATLANTIC
Zone Tertiaire de Kerbiniou
4 rue Alphonse Daudet
44350 GUÉRANDE
Tél. 02 40 620 620



Du 2 mai au 15 juin 2017 inclus :

- > inscriptions à effectuer à la mairie du domicile, sauf pour les habitants de Pontchâteau (inscription au service transport),
- > possibilité d'inscription en ligne.

Pour tous renseignements :

SERVICE TRANSPORTS SCOLAIRES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS PONTCHÂTEAU/SAINT-GILDAS-DES-BOIS
2 bis rue des Châtaigniers - Immeuble de la Cafetais
BP 97- 44160 PONTCHATEAU
Tél. 02 40 88 25 27

ANNÉE 2017 - ANNÉE D'ÉLECTIONS

Liste électorale

Depuis le 1^{er} janvier 2016, notre commune compte 4096 habitants (source INSEE). Comme le prévoit le code électoral, chaque électeur devra présenter obligatoirement au moment du vote, sa carte électorale et un titre d'identité.

Les Élections Législatives se dérouleront les 11 et 18 juin 2017. Elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

En 2017, tous les électeurs (inscrits avant le 31 décembre 2016) ont reçu une nouvelle carte électorale.

INFORMATIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ



Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront désormais traitées selon la même procédure que pour les passeports biométriques.

L'application TES (Titres électroniques sécurisés) est l'application informatique qui permet de recueillir les demandes, de transmettre les dossiers pour l'instruction et l'envoi en fabrication à l'Imprimerie Nationale ou au Ministère de l'Intérieur. Elle fonctionne déjà pour les passeports.

Cette application est étendue aux CNI depuis le 1^{er} mars 2017. La mairie de La Chapelle des Marais n'est donc plus habilitée à recevoir les demandes de CNI depuis cette date.

Mais elle continuera toujours à vous accompagner dans vos démarches, afin de faciliter le dépôt du dossier dans une mairie équipée. **Le délai pour l'obtention d'une CNI est estimé à environ deux mois.**

Les cartes nationales d'identité **délivrées depuis le 2 janvier 2004 aux personnes majeures sont prorogées d'office de 5 ans.** Elles seront valables sur le territoire français **uniquement**. Elles pourront être renouvelées pour les personnes devant

se rendre à l'étranger (sur présentation d'un justificatif devis ou facture d'une agence de voyages, ou bon de réservation sur Internet) sauf pour ceux en possession d'un passeport en cours de validité. Il est possible de déposer les demandes de CNI et passeports dans n'importe quelle commune habilitée par l'État, même hors département (Ex : Morbihan, Ille et Vilaine).

Pour les marais-chapelains, la mairie la plus proche est celle de Pontchâteau. Celle-ci recevra les usagers uniquement sur rendez-vous **02 40 01 63 00 (aucune demande ne sera traitée le samedi matin).**

Afin de gagner du temps à la mairie de Pontchâteau, vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne :

> Se rendre sur le site du Service Public

<https://www.service-public.fr>

> Aller dans la rubrique « Papiers – Citoyenneté »

> Aller dans la rubrique CNI ou Passeports

> Sélectionner votre situation.

INFORMATIONS CONCERNANT LES SORTIES DE TERRITOIRES

Depuis le 15 janvier 2017, **tout mineur voyageant à l'étranger sans ses parents** devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans un contexte international marqué par des départs de Français, dont certains mineurs, vers des zones de conflits.

Pour voyager à l'étranger sans ses parents, l'utilisation du passeport seul ne sera plus considérée comme suffisante. Le mineur devra être désormais muni :

- de sa carte d'identité ou passeport,
- d'une autorisation de sortie du territoire signée par le titulaire de l'autorité parentale,
- de la photocopie du titre d'identité du responsable légal

ayant signé l'autorisation de sortie (décret n° 2016-1 483 du 2 novembre 2016).

Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives (opposition à la sortie du territoire). En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. Un titulaire de l'autorité parentale doit renseigner et signer le formulaire d'autorisation de sortie du territoire (CERFA n° 15646*01), accessible sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

RETOUR EN IMAGES



11 Novembre



La Sainte-Barbe



Festi'Noël



L'installation des nouveaux élus du CME



Les vœux du Maire



Stage drapés aériens avec Fred Deb'



La Nuit de la Chouette



8 Mai



Les Journées du Souvenir : l'école d'autrefois



Les Hawaiïan Prawns, une rencontre musicale rock



Hanitra, groupe malgache



Aayoo Bébé! Spectacle jeune public

Intercommunalité

CARENE

Rénovez et valorisez votre logement avec Écorénove CARENE

À chacun son projet, à chacun son accompagnement ! Que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur, copropriétaire ou locataire ; quels que soient vos projets de rénovation, bénéficiez d'un accompagnement adapté avec l'équipe Écorénove CARENE.

Un projet d'auto-rénovation ou de rénovation énergétique ? Une envie d'échanger et de partager vos expériences ? Rejoignez **AlterRéno**, un cycle de 5 ateliers collaboratifs pour prioriser vos travaux, estimer le coût, et calculer le gain thermique à venir. **Premier Atelier le mercredi 19 avril à 18h00 à la CARENE.** Gratuit. Sur inscription.

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle ? Pourquoi ne pas rénover de façon performante jusqu'au niveau du label Bâtiment basse consommation ? Écorénove CARENE lance son **appel à projet BBC rénovation**. À la clé, un soutien technique et financier pour la réalisation des études et des travaux.

Et pour les propriétaires bailleurs, il y a **LOCARE-NE** : un accompagnement technique et financier pour la mise en location de votre logement, avec ou sans travaux (conseils personnalisés, étude de faisabilité financière et fiscale, subventions...). Pour cela, il suffit de louer à loyer abordable à des locataires aux ressources modestes (70 % de la population de la CARENE est éligible!).

Plus d'informations au 0251 76 1000
ou sur www.ecorenove-carene.fr

Pour rencontrer l'équipe d'Écorénove, rendez-vous les mardis et vendredis matins (9h00-12h00) dans les locaux de la CARENE, ou lors des permanences organisées sur les communes de l'agglomération (avec ou sans RDV).



Vie des associations de la commune

THÉÂTRE LA GALÈRE

Le théâtre est une activité qui développe le potentiel de communication orale et renforce la cohésion des individus. Il permet de développer la confiance en soi et envers les autres. Notre activité est destinée à tous ceux qui désirent améliorer la prise de parole en public et développer leur aisance relationnelle.

La troupe de « La Galère » est composée de deux sections. Des jeunes, « Les Marsupios », un groupe âgé de 11 à 15 ans et plus, et des adultes, qui n'ont aucune limite d'âge ! Mais dans l'ombre il y a une équipe de décorateurs, des techniciens qui mettent en lumière et en son les représentations ainsi que nos petites mains bénévoles qui permettent de proposer au public six représentations pour la section adulte et trois représentations pour « Les Marsupios ».

Si vous avez envie de faire partie d'une association conviviale, de vous produire sur scène, de mettre à profit vos compétences artistiques dans tous les domaines que



recouvre le théâtre, le tout dans la bonne humeur générale, n'hésitez plus ! Venez nous rejoindre !

Contact :

theatre.lagalere@gmail.com

Nathalie Morio

Tél. 0631 555382 • 0240 539180

BAL DES SAPEURS-POMPIERS DE LA CHAPELLE DES MARAIS

L'Amicale des sapeurs-pompiers de la Chapelle des Marais organisera cet été son premier bal !

Dans une ambiance festive et conviviale, venez participer à ce grand événement qui aura lieu le samedi 19 août 2017, dès 18h30 dans l'enceinte du centre de secours, 6 rue des Levées Mirauds à La Chapelle des Marais.

Après un repas, dans une ambiance musicale, une grande piste de danse à ciel ouvert vous accueillera jusqu'au bout de la nuit ! Venez nombreux !

Entrée Gratuite, bar et restauration sur place

Retrouvez prochainement l'événement sur les réseaux sociaux !



A.G.E.M.C. FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTS POUR TOUS

L'Association de Gymnastique d'Entretien Marais Chapelaine, affiliée à la Fédération Française Sports pour Tous, vous informe de la reprise de ses cours à partir du 12 septembre 2017.

Pour garder ou retrouver la forme dans la gaieté et la bonne humeur, venez nous retrouver. Vous pourrez pratiquer la marche d'exercice (Step), les techniques cardios, le renforcement musculaire, le stretching, la gym douce...

Les cours sont assurés par Marie-Noëlle et Natacha, animatrices diplômées, aux jours et horaires suivants :

- Mardi soir de 20h30 à 21h30 et jeudi après-midi de 14h30 à 15h30 pour les GEA (gymnastique d'entretien adultes à partir de 14 ans)
- Jeudi soir de 20h30 à 21h30 pour la marche d'exercice (STEP)

- Jeudi matin de 10h00 à 11h00 pour les GER (gymnastique d'entretien retraités)

Les permanences pour les inscriptions auront lieu :

Mercredi 6 septembre 2017 de 18h30 à 19h30

et samedi 9 septembre 2017 de 14h30 à 15h30

Salle Pass Emploi de la mairie à La Chapelle-des-Marais
Certificat médical obligatoire

Contact : Nicole Boisrobert Tél. 02 40 53 21 02



L'AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque est une association d'éducation populaire ouverte à tous, dans le respect des convictions individuelles, composée de bénévoles (parents d'élèves). L'objectif est d'aider matériellement et financièrement l'école publique « **les Fifendes** » et de permettre l'**accès à tous les élèves à la culture** (abonnements école, ussep, sortie scolaire, jeux éducatifs), mais aussi clôturer l'année scolaire autour de la **KerFête**. Les bénévoles qui participent de loin ou de près au fonctionnement de l'association sont très précieux, ils œuvrent la plupart du temps dans l'ombre, rien ne se ferait sans eux : **merci à vous tous pour votre implication**, sans laquelle nombre d'activités ne pourraient se réaliser !

Notre agenda :

- **Tournoi de palets :** 17 juin
 - **KerFête :** samedi 24 juin
 - **Festival de la vannerie et du patrimoine :** 22 et 23 juillet
 - **Rentrée scolaire 2017-2018 :** projet d'Olympiades Familiales ouvert à tous (jeux coopératifs parents-enfants)
- Nous réfléchissons à mettre en place de nouveaux événements, faites nous part de vos idées. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Suivez-nous sur Facebook :

Amicale Laïque La Chapelle des Marais.

Pour tout contact amicalelaïque.fifendes@gmail.com

ou auprès de Mélanie Foucher Présidente au 06 12 35 04 25



LA RÉSIDENCE LA CHALANDIÈRE VOUS INFORME

La résidence La Chalandière (EHPAD) vous accueille selon différentes formules, en fonction des besoins et des attentes de chaque personne âgée. L'hébergement peut être définitif, temporaire, de jour (accueil de jour) ou de nuit (accueil de nuit).



L'accueil de jour s'adresse à toute personne de 60 ans et plus (sauf dérogation), vivant à domicile. Il peut être en journée ou demi-journée, sur un jour ou plusieurs jours par semaine. Le transport peut être organisé si besoin.

Durant cet accueil, vous bénéficierez d'un environnement convivial, d'un accompagnement adapté et d'activités variées. Une équipe pluridisciplinaire professionnelle sera à votre écoute afin de répondre au mieux à votre projet de vie, qui sera élaboré au préalable avec vous-même et/ou avec vos proches.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter au 02 40 53 99 53

ou par mail à resid.lachalandiere@asso-automne.fr.

Par ailleurs, vous souhaitez apporter votre disponibilité et votre bonne humeur aux manifestations et activités qui se déroulent au sein de la résidence, alors n'hésitez pas à contacter Camille, animatrice, par mail à :

anim.lachalandiere@asso-automne.fr

TESS

Parade des Nains de Jardin du 32 mars

Ce n'était pas une blague ! Le 1^{er} avril 2017, nains de jardin, carnavaliers et musiciens ont envahi les rues de la commune pour la première édition de la parade des nains de jardin en Brière.

En suivant les musiciens de la Bande d'Eolas, petits et grands sont partis de l'Esplanade B. Legrand pour un parcours dans les rues de La Chapelle des Marais, salués par les habitants qui nous attendaient dans leurs jardins. Après un passage à La Chalandière, le défilé s'est terminé par un moment festif sur l'esplanade en compagnie du saxophoniste Ronan Le Gouriérec.

Plus de trois cents personnes ont fait le déplacement pour s'amuser ensemble, danser, défiler, jeter des confettis, dans une joyeuse ambiance.

L'association Tess a pu organiser cet évènement grâce à la participation d'une trentaine de bénévoles, principalement des Marais Chapelains mais également des habitants des villes alentour, ainsi qu'au soutien des commerçants, artisans et producteurs locaux. Un grand merci à tous pour ce bon moment.

Plus d'info sur <http://assotess.blogspot.fr>

Contact : assotess@gmail.com



Pour la première fois, a eu lieu à Roubaix, le 1^{er} avril 2004, un défilé de nains de jardin intitulé « Parade du 3 mars » organisé par l'association « Promenons notre vieux libraire ». Cette animation s'est depuis déplacée dans de nombreux carnivals : Dunkerque, Bâle, Malmedy, Chalon-sur-Saône, Aurillac, Roubaix, Lille, Dieulefit et chez nous en 2017.

LES DONNEURS DE SANG

L'association pour le don du sang bénévole a remercié à l'issue de son assemblée, quelques donateurs.

Ces personnes ont toujours répondu présentes au don du sang. L'association fait appel aux jeunes pour renouveler le vieillissement des donateurs

Certains donateurs sont contraints d'arrêter pour prise de médicament ou d'âge.

Venez donner votre sang, vous n'y serez pas perdant pour sauver les patients, il faut du rythme dans le sang.

Entre 18 et 70 ans, venez, on vous attend le **mardi 20 juin** à la salle polyvalente. L'association recherche des bénévoles.



CMCM: CYCLO MARCHE CHAPELLE DES MARAIS

À ce jour, le club progresse toujours en nombre d'adhérents : 134 cyclos et marcheurs.

Pour mieux nous connaître, vous pouvez consulter les « gazettas » (compte rendu hebdomadaire des sorties) sur le site du club : www.cyclomarchedumarais.fr. Vous y trouverez aussi les coordonnées pour nous contacter. Comme d'autres l'ont fait avant vous, n'hésitez pas à nous rejoindre pour tester sans engagement les circuits et l'ambiance conviviale.

Voici nos activités à venir :

- week-end familial en juin 2017 à ERDEVEN (56)
- pique-nique en août 2017 à LIZIO (56)
- semaine cyclo marche en septembre 2017 à EAUZE dans le GERS (31).

Nous organisons aussi notre randonnée cyclo pédestre le

1^{er} octobre 2017, sur la commune, au profit de l'association KYLLIAN et NOUS, jeune malade de Sainte-Reine-de-Bretagne. Venez nombreux au départ du complexe sportif pour soutenir cette cause.



LE COMITÉ D'ENTRAIDE

Le comité d'entraide de la Chapelle des Marais, avec l'accord de la mairie, a changé le fonctionnement du « jardin partagé ».

Il propose maintenant des parcelles individuelles, pouvant atteindre une superficie de 90 m² maximum.

Une partie seulement, de ce jardin, a été préparée, il reste encore des parcelles disponibles immédiatement, moyennant une participation financière de 20 euros par an pour 90 m².

Il est envisagé, également, de faire une partie commune destinée aux plantes aromatiques ou d'autres plants qui demandent plus de place (concombres, courgettes, potimarrons etc.).

Ces parcelles ne sont pas fermées, elles sont réservées aux habitants de la commune et chacun rapporte son matériel. Avis aux amateurs!!! Venez nombreux nous rejoindre!

Le comité recherche aussi une tarière pour creuser un petit puits artésien, l'eau étant à quelques mètres seulement.

- Gérard RIVALLAND 02 40 66 89 02
rigecamer@hotmail.com
- Yvonnick LEGOFF yvonnick.legoff@orange.fr
- Jean-Claude THOBIE jeanclaudethobie@hotmail.com



L'ASSOCIATION « AIDONS-LES » organise le Téléthon à La Chapelle des Marais

Le Téléthon 2017 aura lieu les 2 et 3 décembre.

L'association est composée des trois membres du Bureau : Présidente (H. Huré), Trésorier (Y. Sarzeaud) et Secrétaire (S. Crouzat).

Elle fait appel aux associations et à toutes les bonnes volontés pour assurer les manifestations lors du Téléthon et, tout au long de l'année, au profit du Téléthon : Fête de la Musique (stand de restauration), Loto des Retraités, vente de bonbons au cinéma salle Krafft, randonnée marchée, balades motos et voitures anciennes, repas du Téléthon.

L'objectif est de collecter le maximum d'argent pour aider la recherche médicale contre les maladies génétiques, et améliorer le quotidien des malades et de leurs familles. Tous les fonds collectés sont reversés à l'Association Française contre les Myopathies. (AFM)

Toutes les manifestations sont les bienvenues, n'hésitez pas à nous en proposer!

Téléthon



Vie des associations de la commune

SECOURS POPULAIRE

Comité La Chapelle des Marais

Le comité du Secours Populaire de La Chapelle des Marais est implanté depuis plusieurs années et regroupe six communes (Assérac, Crossac, Herbignac, Saint-Lyphard, Sainte-Reine-de-Bretagne et notre commune). Il a pour vocation de venir en aide aux personnes momentanément en difficulté.

Les bénévoles s'attachent à apporter une aide alimentaire et matérielle.

- > 2 distributions alimentaires le mercredi de 13h30 à 14h30 et le samedi de 11h30 à 12h30 (sur dossier)
- > 2 ouvertures de notre local vestiaire-grenier : le mercredi de 14h00 à 16h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. **Ce local est ouvert à TOUS.**



Vous y trouverez des vêtements neufs et d'occasion et des objets divers (vaisselle, matériels divers, jardinage, bricolage, livres, jeux, jouets etc.). Vos achats nous permettent d'acheter des denrées alimentaires!

Nous organisons également des sorties pour les familles, les enfants, et nous participons au vide-grenier, à la foire aux jouets.

Le travail solidaire des bénévoles est important, l'équipe qui va récupérer la nourriture dans les magasins a besoin d'être renforcée. Si vous avez des disponibilités le mercredi et samedi matin, merci de prendre contact, nous vous accueillerons avec plaisir.

06 59 89 81 14 • la.chapelle.des.marais@spf44.org

État Civil

/ NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE /

Reese DUVERGER ■ Lenzo GUIHO ■ Yanis CHÉREL ■ Lyà PENEVÈRE ■ Mila LUSSIEZ ■ Capucine PROUST
■ Naïa GUERIF ■ Théo GUENEC ■ Jules BLANCHARD ■ Solano MAHE LARAVINE



/ ILS SE SONT MARIÉS /

■ Florence PERRAIS et Fabien GUILLARD
■ Angélique LE THIEC et Tony LE GUILLAN

■ Pauline GUIHENEUF et Samuel BERNARD



/ ILS NOUS ONT QUITTÉS /

Colette COUVRAND veuve LUCAS, 79 ans, 42 rue du Bossis
Marie LEMEIGNEN épouse LEHUÉDÉ, 85 ans, 10 rue de la Surbinais
Philippe MAHÉ, 59 ans, 12 rue de la Jaunaie
Karine HALGAND, 46 ans, 26 rue de Tréland
Marie BILLARD, veuve LUCAS, 88 ans, 47 rue de Penlys
Gilbert PUSSAT, 81 ans, 95 rue du Gué

Émile DRÉNO, 89 ans, 47 rue de Penlys
Jean-Marc SERIN, 59 ans, 30 rue de la Métairie
Jean GAYOD, 72 ans, 3 rue du Jardin de Tréland
Maryvonne LELIÈVRE NOBLET, 85 ans, 47 rue de Penlys
Marcel DANIEL, 93 ans, 47 rue de Penlys





Permanences et services

/SOCIAL/

■ **Assistance sociale** : M^{me} BOUTOUX : permanence le mardi en mairie uniquement sur rendez-vous : Tél. 02 40 88 10 32

■ **Mission locale de Saint-Nazaire** : (Arnaud BOURBAN)
tous les vendredis de 9h00 à 12h00 sur rdv.
Tél. 02 40 22 50 30 - Bureau assistante sociale.

■ **CRAM des Pays de la Loire** : www.cram-pl.fr
Tél. 39 60 pour prendre rendez-vous.

■ **ADAR (Aide à domicile en Activités Regroupées)** :
Nadège JONCOUR : 2^e jeudi de chaque mois
de 10h00 à 12h00 en mairie.
Tél. 02 51 76 66 04 - Mail : n.joncour@adar44.com

■ **ADDEVA 44** : 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois
de 14h00 à 17h00 en mairie.

■ **Secours Populaire** : tous les mercredis de 13h30 à 14h30
et les samedis de 10h00 à 11h30 au complexe sportif.
Tél. 06 59 89 81 14

■ **C.E.D.I.F.F. - C.I.D.F. (droit de la famille, santé et vie relationnelle, vie pratique et associative)** :
permanence juridique sans rendez-vous, le 3^e jeudi du mois
de 14h00 à 17h00 au centre médico-social.
5 place de l'Église à Pontchâteau.

/DIVERS/

■ **Office de Tourisme de Brière** : 02 40 66 85 01
www.parc-naturel-briere.fr

■ **ECORENOVE** : permanence amélioration de l'habitat
le 2^e lundi de chaque mois sur rendez-vous de 13h30 à 15h00
au 02 51 76 10 00.

Trésorerie

8, place Pierre Semard (Parvis de la Gare SNCF)
CS 60239 - 44614 Saint-Nazaire cedex

Tél. : 02 40 88 50 00

Courriel : t044112@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires ouverture au public : lundi à vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

EHPAD

Établissement d'Hébergement
pour Personnes Âgées et Dépendantes
Directeur M. CHAILLOU
Tél. 02 40 45 46 47

/SANTÉ/

■ Pôle Santé Atlantique Brière :

1 allée des Roseaux

• Médecins :

Dr Sébastien CORNU : 02 40 53 15 16

Dr Ovidiu IUHAS : 02 40 53 25 25

• Infirmières :

Marie-Anne MALAPANOS, Elise DINICU : 02 40 53 91 91

• Masseurs- Kinésithérapeutes

Ghislaine LE BERRE : 02 40 53 93 00

Charline-Emilie HAMON

• Podologue :

Johanne RIVALLAND : 02 40 91 93 23

■ Pharmacie :

SAUZEREAU-ETOUBLEAU : 02 40 53 20 51 - 37 bd de la Gare

■ Dentistes :

Christine MAHÉ, Gwenaëlle GAUDICHEAU : 02 40 53 22 64
18 rue du Lavoir

■ Prothésiste dentaire :

Jean-Christophe PERRIOT : 02 40 19 80 53
8 rue de la Brière

■ Masseurs - Kinésithérapeutes :

Daniel GRES, Dorothé BOURDEAUT : 02 40 53 20 45
4 rue du Lavoir

■ Ostéopathes :

Gaëlle DUCLOS : 06 50 78 63 44

Antoine ALLAIN : 06 76 89 49 37

1 allée des Roseaux

Daniel GRES : 02 40 53 20 45 - 4 rue du Lavoir

■ Orthophoniste :

Rachel THOBY-SOLÉAN : 02 40 88 67 73

19 rue de la Saulzaie

■ Ambulancier :

Ambulances Presqu'île Secours : 02 51 76 97 97

Z.A La Perrière

■ Service Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) :

Consultation des nourrissons sur rendez-vous uniquement

Contact : Centre Médico-Social de Pontchâteau

Jeu de 14h00 à 17h00 - Salle n° 1 Mairie

Tél. 02 40 88 10 32

Les N° d'urgences

En cas d'urgence en dehors des heures de consultations :

- en semaine de 20h00 à 8h00,
- du samedi 13h00 au lundi 8h00
- les jours fériés

Faites le 15, vous serez orienté soit vers le CAPS,
soit vers les urgences.

En cas d'accident faites le 15 ou 18 ou 112





Permanences et services

/MAIRIE DE LA CHAPELLE DES MARAIS/

■ Ouverture au public :

Lundi et jeudi : 9h00-12h00
Mardi et mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00
Samedi : 10h00-12h00 (permanence état-civil)
44410 - 16 rue de la Brière
Tél. 02 40 53 22 02 - Fax : 02 40 53 24 97
Site : www.lachapelledesmarais.fr
contact@lachapelledesmarais.fr

■ Cadastre / Urbanisme :

Pour vos recherches ou renseignements,
merci de prendre rendez-vous en mairie.

■ Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) :

Le jeudi de 13h30 à 17h00
en mairie (entrée côté jardin) sur rendez-vous.
Tél. 02 40 42 19 27 ou 06 86 44 68 81
ram@herbignac.com

/MAISON DE L'ENFANCE/

54 boulevard de la Gare - Tél. 02 40 53 90 75

/MÉDIATHÈQUE «GASTON LEROUX»/

Rue de Penlys - Tél. 02 40 42 42 00
<http://mediatheque.gastonleroux.opac3d.fr>
mediatheque@chapelledesmarais.fr
Ouverture le mardi de 15h00 à 18h00
Le mercredi de 10h00 à 13h00 et 15h00 à 18h00
Le vendredi de 15h00 à 19h00
Le samedi de 10h00 à 13h00

/PASS'EMPLOI/

Ouvert le matin, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h15.
Le mardi après-midi sur rendez-vous.
Tél. 02 40 53 97 98 - passemploi@outlook.fr

/JOURS DE COLLECTE ET ENCOMBRANTS/

Collectes des ordures ménagères :

Tous les jeudis, à partir de 13h30 - Tél. 0 810 110 570

Collectes des bacs jaunes :

Un jeudi sur deux, à partir de 5h00 du matin.

Collectes des encombrants : 3^e jeudi de chaque mois.

ATTENTION : l'inscription est obligatoire, téléphoner
au 0 800 393 395 au plus tard la veille avant midi.

/PERMANENCES DES ÉLUS/sur rendez-vous

■ **Franck HERVY** Maire : le mercredi de 16h30 à 18h00

■ **Marie-Hélène MONTFORT**

1^{re} Adjointe Finances/Administration Générale / Communication

■ **Jean-François JOSSE**

Adjoint Urbanisme / Aménagement du territoire / Développement durable
vendredi de 15h00 à 17h00

■ **Sébastien FOUGÈRE** Adjoint Enfance / Jeunesse / Vie scolaire

■ **Sylvie MAHÉ**

Adjointe Solidarité / Action Sociale / Logement social / Emploi
mercredi de 10h00 à 12h00

■ **Gilles PERRAUD** Adjoint Voirie / Travaux / Sécurité / Transports
mardi de 16h30 à 18h00

■ **Nadine LEMEIGNEN** Adjointe Culture / Tourisme / Patrimoine
mercredi de 16h30 à 18h00

■ **Nicolas BRAULT-HALGAND**

Adjoint à la Vie Associative / Sport / Événementiel
samedi de 10h30 à 12h00



Manifestations 2017

(Sous réserve de modifications par les associations)

Juin

- Sam 3 **Tournoi de foot jeunes U10/U11 et U12/U13** toute la journée
Complexe Sportif – organisé par le FCCM
- Dim 4 **Tournoi de foot jeunes U15** toute la journée – Complexe Sportif – organisé par le FCCM
- Sam 10 **Rencontre musicale** – Audition élèves – Guitares – à 11 h00 – Médiathèque
- Ven 16 **Fête de la Musique** – Esplanade Bernard LEGRAND – à partir de 18 h30
- Sam 17 **Gala de danse** – organisé par Arc en Ciel Danse – à 20 h30 – Salle Krafft
- Sam 17 **20 ans Maison de l'Enfance** – 10h00 à 16h00
- Dim 18 **Gala de danse** – organisé par Arc en Ciel Danse – à 14 h30 – Salle Krafft
- Mardi 20 **Don du sang** – salle Polyvalente de 16h30 à 19h30
- Ven 23 **Séance Cinéma** à la salle Krafft à 14 h30 et 20 h30 par Ciné Marais
- Sam 24 **Gala de danse** – organisé par Arc en ciel Danse – à 20 h30 – Salle Krafft
- Sam 24 **Fête de l'école des Fifendes**



Juillet

- Sam 1^{er} **Kermesse des écoles privées** – Complexe Sportif de 14 h00 à 18 h00
- Dim 2 **Bourse aux jouets et vêtements** – organisée par Team B2M – salle n° 4 du Complexe Sportif
- Ven 7 **Randonnée semi-nocturne** à 19 h45 – salle des Berches (Camerun)
organisée par l'association le Coupis
- Les 22 et 23 **15^e Festival de la Vannerie** – Au village de Mayun toute la journée
Animations en journée et Fest-Noz à partir de 21 h00 le samedi
Marché du Terroir le dimanche matin
Restauration le samedi soir et dimanche midi



Août

- Les 5 et 6 **Concours officiel des chiens de défense**, sélectif du championnat de France
Terrain de Mayun de 8 h00 à 19 h00
- Ven 18 **Don du sang** – salle Polyvalente de 15 h30 à 22 h00
- Sam 19 **Bal des Pompiers** - organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers – à la caserne – à partir de 18 h30

Septembre

- Dim 3 **Randonnées des fours et du terroir** à 10 h30 et 11 h00 au complexe sportif
organisées par l'association « Le Coupis »
- Dim 10 **Vide Grenier** organisé par l'APEL – Terrain de Mayun de 6 h00 à 18 h00
- Sam 16 **Fête du Sport en Famille** – organisée par l'O.A.S.B – Complexe Sportif
- Dim 17 **Forum des associations** – organisé par l'Office Municipal pour la Vie Associative
Complexe Sportif de 10 h00 à 16 h00
- Mer 20 **Conte Jeune Public** – Fabienne Morel – Toupti Toupti – 15 h30 – Médiathèque
- Ven 22 **Digital week** – jeu vidéo en équipe – The Room – 20 h00 – Médiathèque

